



Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées

Débat d'Orientation Budgétaire 2022

Conseil syndical du 16 décembre 2021

(Document soumis au débat)

Article L2312-1 du CGCT

... Dans les communes (et établissements publics administratifs) de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal (syndical) sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur ...

Sommaire

SYNTHESE des ORIENTATIONS GENERALES ET BUDGETAIRES 2022	2
1. Situation des réseaux d'électricité et d'éclairage public du département des Hautes-Pyrénées	6
1-1 - Situation des réseaux d'électricité	6
1-2 - Situation de l'éclairage public (2021)	8
2. Principales réalisations 2021	9
2-1 - Les missions du SDE65 dans le domaine de l'énergie	9
2-2 - Electrification 2021	13
2-3 - Eclairage public – investissements 2021 :	14
2-4 - Eclairage public – entretien 2021 :	14
2-5 - Acquisitions matérielles 2021 :	15
2-6 - Emprunts 2021 :	15
2-7 - Evolution du montant de travaux réalisés par le SDE :	15
3. Evolution des sources de financement	16
3-1- Ressources financières du SDE65 – budget principal :	16
3-2- Evolutions prévisionnelles des ressources financières du SDE65 pour 2022 – budget principal :	17
3-3- Ressources financières du SDE65 -budgets annexes :	22
3-4- Evolutions prévisionnelles des ressources financières du SDE65 – budgets annexes:.....	23
4. Orientations générales et budgétaires 2021	24
4-1 – Maintenir et sécuriser le réseau de distribution électrique tout en poursuivant l'enfouissement des lignes – Mettre en place le nouveau contrat de concession.....	24
4-2 – Maintien de l'effort consenti ces dernières années pour poursuivre les rénovations de l'éclairage public et les mises en conformité – Evolution du règlement de service et diversification des missions de maintenance	25
4-3 – Poursuivre notre engagement dans la transition énergétique	26
4-5 – De nouvelles missions en réflexion.....	28
4-6 – Charges générales du syndicat	28

SYNTHESE des ORIENTATIONS GENERALES ET BUDGETAIRES 2022

Domaine	Orientations principales	Orientations budgétaires	Ressources
RESEAUX ELECTRIQUES	<p>Mise en œuvre du nouveau contrat de concession : Le nouveau contrat de concession entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2022 avec des nouveautés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les redevances de fonctionnement seront en augmentation tandis que les redevances d'investissement seront maintenues mais avec une faible part sur l'éclairage public ; - Les récupérations de TVA se feront directement auprès du Service des Impôts des Entreprises - Les services du SDE65 s'impliqueront plus dans les études amont (urbanisme) dans le cadre d'une nouvelle convention avec ENEDIS. Il sera nécessaire d'investir sur un logiciel spécifique (calcul de charges) et de compléter les moyens humains (1 alternant) <p>Enedis est engagé sur un programme de travaux pluriannuel qu'il faudra contrôler</p>	<p>Budget d'investissement en légère hausse</p> <p>Soit</p> <p>7,5 M d'euros environ</p>	<p>SDE65, CAS-FACE, ENEDIS, Participation des communes, Emprunt, TVA</p>
	<p>Travaux d'électrification / Extension - Renforcement - Enfouissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintien des volumes et ordres de priorité : travaux coordonnés, fourreaux existants, sécurisation fils nus, démarche qualitative centre bourg 		
	<p>Travaux d'électrification Plan de relance/ sécurisation - Intempéries : 2 nouveaux programmes ont été accordés en 2021 par le FACE au titre du plan de relance que nous nous efforçons de réaliser en 2022</p>		
	<p>Mise en place d'un contrôle des ouvrages externalisé</p>		
	<p>Alimentation des sites isolés en énergies renouvelables : 3 projets photovoltaïques à réaliser (Cap de Long, Baysselance et Marcadau)</p>		
RECHARGE DES VEHICULES ELECTRIQUES	<p>Extension du réseau public du SDE65 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une vingtaine de bornes à charge normale - 5 stations de recharge rapide 	<p>Budget de l'ordre de 0.7 M €</p>	<p>Etat Département SDE65 Communes EPCI CAS-FACE</p>
MISSION NOUVELLE	<p>Suivi des installations de télécommunication et récupération de la RODP : Généralisation de l'opération 2021 à toutes les communes qui en feront la demande</p>	<p>Cf. charges générales</p>	<p>SDE65</p>

Domaines	Orientations principales	Orientations bud- gétaires	Ressources
ECLAIRAGE PUBLIC	Organisation du service éclairage public : Nécessité de consolider l'organisation suite au départ à la retraite d'un agent et la titularisation envisagée de 2 ou 3 alternants	<u>Budgets :</u> Maintenu pour l'investissement (de l'ordre de 5 M€) En augmentation pour la section de fonctionnement (de l'ordre de 2 M€ pour la maintenance) Recrutement de 3 ou 4 agents	SDE65, Subventions, Participation des communes, CEE, Emprunt
	Nouvelles missions de maintenance en augmentation : IRVE, feux de signalisation et panneaux photovoltaïques... Augmentation du patrimoine maintenu		
	Evolution des ressources : Diminution de certains financements externes (redevances de concession), quelques nouveaux financements (plan de relance)		
	Lutte contre la pollution lumineuse : Le SDE65 va mettre en place un programme de restauration de trames sombres sur des communes du PNP à fort enjeu biodiversité (625 000 € HT) Expérimentation de l'extinction programmée de l'éclairage public en 2eme partie de nuit via les compteurs communicants.		
	Eradication des lampes à vapeur de mercure Mise en place d'un programme spécifique de 1.3 M € HT, financé par un prêt « intracting » de la Banque des Territoires (70%)		
	Transfert de compétence éclairage public et feux tricolores de la ville de Tarbes : Un règlement spécifique sera établi pour tenir compte des particularités de la ville. L'effectif prévisionnel est de deux agents pour l'EP et de 1 agent pour les feux.		
Augmentation du coût de l'énergie et des prix des fournitures			

Domaines	Orientations principales	Orientations budgétaires	Ressources
CONSEIL EN ENERGIE	Poursuite des contrats engagés avec l'ADEME et la FNCCR : <ul style="list-style-type: none"> • Contrats territoriaux de développement de la chaleur • Programme ACTEE sur la rénovation des bâtiments publics (animation régionale) 	Fonctionnement de l'ordre de 0.5 M d'€	SDE65, ADEME, FNCCR REGION, CEE, EPCI, communes
	Mise en œuvre des conventions de partenariat avec les EPCI, pour le conseil en énergie		
	Une nouvelle mission : l'accompagnement du plan de relance tourisme durable de la ville de Lourdes : 1 poste financé par les subventions obtenues		
	Mise en place du nouveau marché d'achat d'énergies avec prises de participation pour 2023 en vue de baisser le prix		
	Engagement d'une réflexion sur la valorisation des CEE pour les communes (méthodes – opérations tests)		
ENR ELECTRIQUES (budget annexe)	Réalisation ou lancement de 5 à 10 petits projets communaux (<100 kVA) : Les recettes seront en hausse (vente d'énergie)	Investissement de l'ordre de 0.4 M d'€	Emprunt Vente d'électricité DSIL
	Engagement d'un premier projet de turbinage de l'eau potable		
CHALEUR RENOUVELABLE (budget annexe)	Travaux : <ul style="list-style-type: none"> - Réseau de chaleur de Trie (750 K€) - Réseau de chaleur de Saint-Lary (démarrage – 300 K€) - Démarrage de nouvelles opérations à Argeles, Odos, Castelnau-Magnoac et Loures-Barousse (400 K€) - Transfert de la compétence réseau de chaleur de Lascazères (50 K€) 	Investissement de l'ordre de 1,5 M d'€ sur budget annexe	Aides de l'Etat et la Région Emprunt Vente de chaleur
	Animation et gestion du fonds chaleur (sur budget principal) <ul style="list-style-type: none"> - Poursuite des actions engagées - Gestion des financements associés 		
	Lancement ou poursuites de nouvelles études (sur budget principal) : <ul style="list-style-type: none"> - Lourdes, Saint-Laurent de Neste, ... 		
SEM HA-PY ENERGIES	Préparation de l'injection de fonds au capital de la SEM en 2023 pour les futurs projets	Budget de l'ordre de 0.5 M d'€	SDE65
	Travaux : trois nouveaux chantiers à réaliser (Bours, Capvern et Oursbelille) et 1 à préparer (Oroix-Pintac)	(hors budget SDE)	SEM
	Etudes : préparation d'AMI, études Institution Adour, ...	(hors budget SDE)	SEM

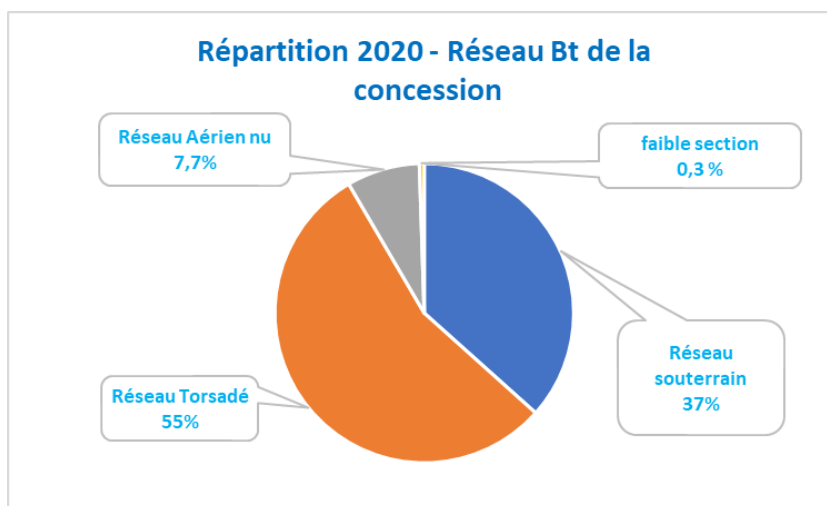
Domaines	Orientations principales	Orientations bud- gétaires	Ressources
CHARGES GENERALES	<p>Renforcement administratif et juridique : Recrutement d'un chef de service administratif pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La sécurité juridique des actes et la prévention du contentieux - La préparation des bureaux et assemblées - La mise en place du plan de communication - La mise en place du plan de formation 	<p>Investissements maintenus de l'ordre de 0,5 M d'€</p> <p>Fonctionnement en hausse Augmentation de l'ordre de + 0,2 M d'euros (hors EP et hors gestion des fac- tures d'énergie)</p>	SDE65
	<p>Masse salariale : en augmentation en lien avec le développement des missions et les recrutements réalisés et à venir (+ 4 à 6 agents)</p>		
	<p>GRH et formation : Plan de formation à développer en lien avec le développement de nos missions Elaboration d'un plan de prévention des risques psychosociaux Mise à jour de la prévention et des EPI</p>		
	<p>Communication : Actions et budgets maintenus avec la mise en place d'un événement (Energie Tour 65 ?)</p>		
	<p>Investissements matériels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renouvellement de 1 ou 2 VL, - Achat d'une petite nacelle légère urbaine - Engager le renouvellement d'une nacelle PL (autorisation de programme pour 2023) - Renouvellement informatique classique - Aménagements des locaux : entrée SDE65, nouvelle salle d'archives pour l'éclairage public, extension du garage 		

1. Situation des réseaux d'électricité et d'éclairage public du département des Hautes-Pyrénées

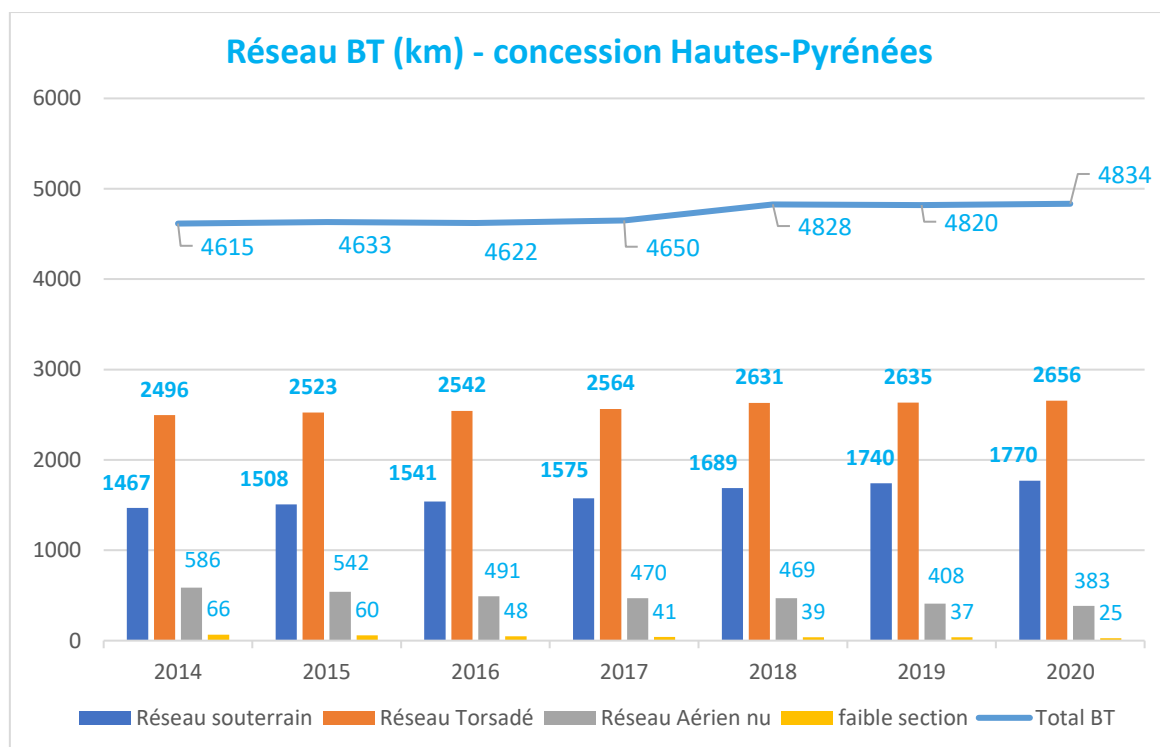
1-1 - Situation des réseaux d'électricité

La présentation se limite ici au réseau concédé basse tension et aux postes HTA/BT puisque c'est le réseau sur lequel intervient principalement le SDE65.

Le réseau Basse Tension représente 4 834 Km ainsi répartis par type de câble :



Evolutions du réseau BT



Pour résorber les fils nus, il faudrait 18 ans au rythme actuel des travaux de sécurisation (22 km par an).

Les fils nus sont majoritairement remplacés par du torsadé ou simplement déposés (quand les bouclages de postes ne sont pas nécessaires).

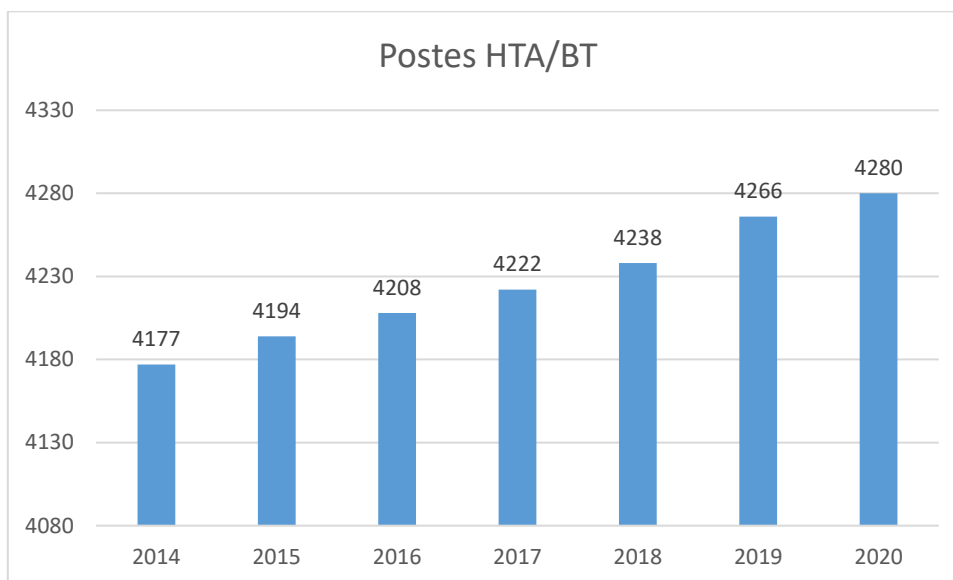
L'augmentation du réseau torsadé liée au remplacement des fils nus est atténuée par l'enfouissement dans les centres bourgs. Une part importante de l'augmentation du souterrain est également liée au fait que les communes choisissent cette technique pour réaliser les extensions du réseau.

Répartition géographique

Sur le secteur plaine, la proportion de fils nus varie encore entre 20 et 30 %, alors qu'en montagne ou sur le piémont, les fils nus ont pratiquement disparu (- de 5%) pour des raisons climatiques ou géographiques (neige, vent, pente...).

La zone de montagne a également bénéficié d'une mise en souterrain importante pour améliorer l'esthétique dans les zones classées ou à fort attrait touristique.

4 280 postes HTA/BT (concession ENEDIS)

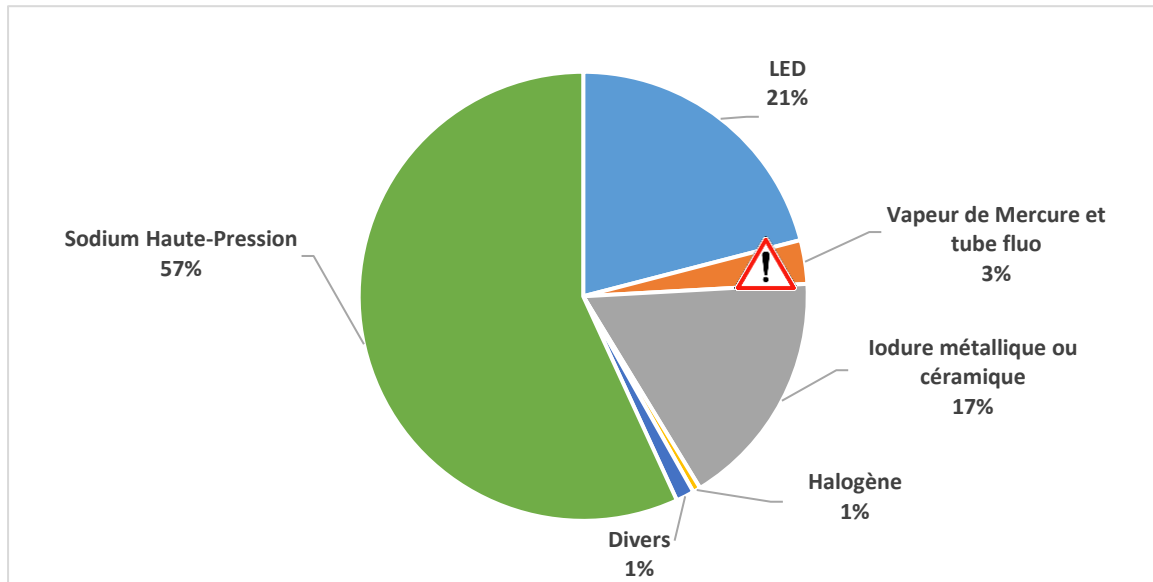


1-2 - Situation de l'éclairage public (2021)

Le Système d'Information Géographique (SIG) intègre **67 096 points lumineux**, il nous permet de mieux connaître le patrimoine et d'en améliorer la gestion.

Le SDE gère actuellement **59 684 points lumineux** au titre de l'exploitation de l'éclairage public des communes et EPCI.

La répartition par type de source est la suivante :



Le nombre de lampes non conformes aux normes actuelles reste trop important : **1 878** points soit 3 % du parc mais diminue fortement d'année en année (**2 463 en 2020, 3 578 en 2019**) = 1 381 ballons fluorescents et 497 tubes fluorescents.

2. Principales réalisations 2021

2-1 - Les missions du SDE65 dans le domaine de l'énergie

Le Service ENERGIE a été créé au 1^{er} février 2020, à l'occasion de la réorganisation générale des compétences du SDE65. Il regroupe les thématiques suivantes : Efficacité Energétique, Groupement d'Achat, Chaleur Renouvelable, Electricité Renouvelable et Sites isolés. Il est composé de 9 agents, fin 2021.

Groupement d'achat d'énergie :

En juillet 2021, le SDE65 en partenariat avec le SDE du Tarn et 9 autres Syndicats d'Énergie ont lancé un accord-cadre pour la fourniture de gaz naturel, pour une durée de 3 ans (2022/2024). Les fournisseurs présélectionnés à l'accord-cadre selon leurs compétences techniques ont été appelés à proposer une offre dans le cadre des 3 lots concernant l'électricité et d'un lot concernant le gaz.

Après examen des offres économiques, fin octobre 2021, EDF a été retenu pour les 3 lots constituant le marché de fourniture d'électricité, et Total Energies a été retenu pour le lot concernant le gaz. Du fait de la flambée des prix de l'énergie, le surcoût estimé pour le marché électricité est de l'ordre de 31 %, et de 121 % pour le marché gaz. Ces augmentations concernent l'achat d'énergie pour l'année 2022.

Les opérations de contrôle préalable à la bascule des points de livraison chez le nouveau fournisseur sont actuellement en cours. Les achats d'énergie pour une livraison en 2023 et 2024 s'effectueront au cours de l'année 2022, par achats fractionnés, suivant les évolutions des cotations journalières sur le marché de gros.

Conseil en Efficacité Energétique :

L'année 2021 a été marquée par le suivi de l'ensemble des EPCI du Département par le service CEE constitué de 3 agents, répartis sur l'ensemble du territoire. Les conventions avec les EPCI arrivant à terme courant 2021 ont été prolongées à titre gracieux, suivant la décision prise par les élus du SDE65.

L'accompagnement des collectivités est effectué en direct par les Conseillers en Efficacité Energétique mais également en ayant recours à des bureaux d'études pour la production d'audits énergétiques.

Concernant le financement des audits, ils sont financés à hauteur de 80 % (50 % ACTEE et 30 % Région Occitanie).

Par ailleurs, l'application DEEPKI, acquise en 2020, est en fin de paramétrage et permettra à l'ensemble des communes adhérentes au SDE65, ainsi qu'aux membres adhérents au Groupement d'Achat d'Énergies de pouvoir suivre directement leur consommation d'énergie, et l'analyser afin d'engager des opérations de diminution de la consommation et de sobriété énergétique.

Suite à la sollicitation de l'ADEME, dans le cadre du Plan de relance spécifique à la Ville de Lourdes et de la mission « Tourisme Durable », le SDE65 a recruté Mélanie ZENONI qui a rejoint le SDE65 le 2 novembre 2021 afin de prendre en charge cette mission d'une durée de 1 an, renouvelable 1 fois et financée par l'ADEME.

L'équilibre budgétaire du service CEE tient en partie dans l'adhésion des communautés de communes et de la communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées. En cette fin d'année, 8 intercommunalités sur 9 ont reconduit l'adhésion à ce service, soit 383 communes :

- CC Aure Louron
- CC Plateau de Lannemezan
- CC Neste-Barousse
- CC Haute Bigorre
- CC Pyrénées Vallées des Gaves
- CC Pays de Trie et du Magnoac
- CC Adour-Madiran
- CC des Côteaux du Val d'Arros

Réseaux de chaleur – énergie bois :

La première installation du SDE65 est en service depuis octobre 2017 à Castelnaud-Magnoac. Elle permet d'alimenter avec une chaufferie 100% biomasse - ESTERA (300 kW) l'EHPAD Saint Joseph et deux logements communaux. Cette chaufferie est gérée par la société ESTERA qui l'approvisionne en combustible (plaquette forestière ou granulés) et qui réalise l'entretien. La société ESTERA verse une redevance (ou location) au SDE65 pour l'utilisation du réseau de chaleur.

Le SDE65 mène une réflexion pour réaliser une extension du réseau de chaleur. Nous pourrions raccorder très prochainement l'ancien collège qui va être réhabilité en groupe scolaire et une résidence hôtelière de 9 chambres situées à l'arrière de l'EHPAD Saint Joseph.

Le réseau de chaleur de Luz Saint Sauveur a été mis en service le 23 septembre 2021. Il permet d'alimenter en chaleur cinq abonnés à savoir : le collège de Luz, le groupe scolaire, l'EHPAD Ramondias, la Maison de la Vallée et un particulier. La production de chaleur s'élève à 1,2 GWh/an. Ce projet consommera environ 400 tonnes de plaquettes forestières et il a permis d'éliminer environ 130 000 litres de fioul.

Le projet de Saint Lary Soulan a connu quelques rebondissements ces derniers mois. Actuellement, notre maître d'œuvre avance sur l'implantation de la chaufferie sur la parcelle à proximité du stade de rugby. La commission urbanisme vient de se positionner favorablement sur cette implantation, ce qui permettra d'avancer concrètement sur la réalisation du projet. Pour rappel, le réseau de chaleur desservira les bâtiments suivants : Thermes, hôtel Sensoria, écoles primaire et maternelle, Office du Tourisme, église – presbytère, mairie et gymnase. Le SDE65 va prendre contact avec les résidences privées qui se situent sur le nouveau tracé du réseau de chaleur.

Un permis de construire devrait être déposé en début d'année pour un début des travaux en 2022.

Après avoir récupéré la compétence réseau de chaleur de la commune de Trie sur Baïse, le SDE65 a retenu le bureau d'études SETES pour réaliser une mission de maîtrise d'œuvre sur la commune. Ce réseau de chaleur permettrait d'alimenter l'EHPAD les rives du Pélam, le Collège Astarac Bigorre et le siège de la Communauté de communes. Un permis de construire devrait être déposé en début d'année pour un début des travaux en mai 2022. L'objectif est de mettre en service ce projet pour la saison de chauffe 2022 – 2023.

La nouvelle municipalité d'Argeles Gazost n'a pour l'instant pas donné suite à ce projet structurant pour la filière bois énergie de la vallée. Le SDE65 va provoquer une réunion début 2022 pour avancer sur ce dossier. L'augmentation du coût du gaz naturel permet au bois d'être très compétitif.

L'étude du projet de réseau de chaleur de Loures Barousse a été poursuivie. Le SDE65 a récolté auprès des abonnés potentiels les courriers d'intention. L'augmentation du coût du gaz naturel permet au bois d'être très compétitif. Le SDE65 va proposer à la commune de transférer la compétence afin d'étudier le projet plus en détail et engager une mission de maîtrise d'œuvre.

Dépenses d'investissement 2021 : 597 623 €

Contrat Territorial Chaleur Renouvelable :



Le SDE65 est lauréat depuis novembre 2019 du Contrat Territorial Chaleur Renouvelable de l'ADEME. Ce contrat est une déclinaison territoriale du Fonds chaleur. Il permet au SDE65 de pouvoir accompagner les maîtres d'ouvrage public et privé dans leur réflexion d'installation d'énergies renouvelables thermiques, à savoir : bois énergie, solaire thermique, géothermie.

L'ADEME a également délégué au SDE65 la gestion du Fonds Chaleur. Concrètement, les porteurs de projets qui souhaitent bénéficier de l'aide Fonds Chaleur (études et investissement) doivent passer par le SDE65 pour réaliser la demande. Des commissions d'attribution des aides sont organisées tous les 2 mois afin de valider les dossiers de financement instruits au SDE65.

Mission Chaleur Renouvelable :

Le SDE65 est lauréat auprès de l'ADEME, de la REGION et du Conseil Départemental de la mission chaleur renouvelable. Cette mission, historiquement portée par l'URCOFOR sur la partie bois énergie, a été élargie à la chaleur renouvelable, à savoir : bois énergie, solaire thermique et géothermie. Cette mission vient en complément du Contrat Territorial et apporte de l'ingénierie sur ces projets.

Avec ces deux contrats, le SDE65 se positionne en guichet unique sur le département.

Développement des énergies renouvelables sur sites isolés :

Un projet concernant un hangar agricole a été réalisé sur la commune de Hèches ainsi qu'un projet concernant l'habitation « Les Artigues » à Salles-Argeles. Les travaux de la pico-centrale hydroélectrique du Rioumajou à Saint-Lary ont été terminés vis-à-vis du FACE ; un complément a été demandé par la police de l'eau (2022).

4 études d'installations photovoltaïques sont en cours pour des travaux à réaliser en 2022 :

- Refuge Wallon-Marcadieu
- Restaurant au Cap de Long à Aragnouet
- Refuge BAYSSELLANCE à Gèdre-Gavarnie
- Refuge d'Aygues Cluses à Barèges

Montant des dépenses pour l'année 2021 : 300 000 €

Développement de la production photovoltaïque

43 études de faisabilité sur diverses toitures et terrains des communes

Réception des installations d'Allier et Ibos

Projet d'autoconsommation sur les locaux du SDE65, avec 90% d'autoconsommation

Dépenses d'investissement 2021 : 41 820 € (budget annexe)

Développement de la production hydroélectrique :

Dans le cadre du protocole d'accord signé avec le SIVOM d'Energie du Pays Toy, plusieurs projets ont été poursuivis :

- SERS :
Négociations foncières terminées concernant le projet de Sers : 900 kW (Bastan de Sers)
Rédaction du dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau (étude d'impact, étude d'avant-projet, évaluation du débit minimum biologique...)
- Turbinage de l'eau potable :
Deux études de faisabilité réalisées sur Bagnères-de Bigorre et Argeles-Gazost.

Par contre, plusieurs projets sont actuellement reportés pour des questions techniques, financières ou administratives (SDAGE) suite aux études d'opportunité :

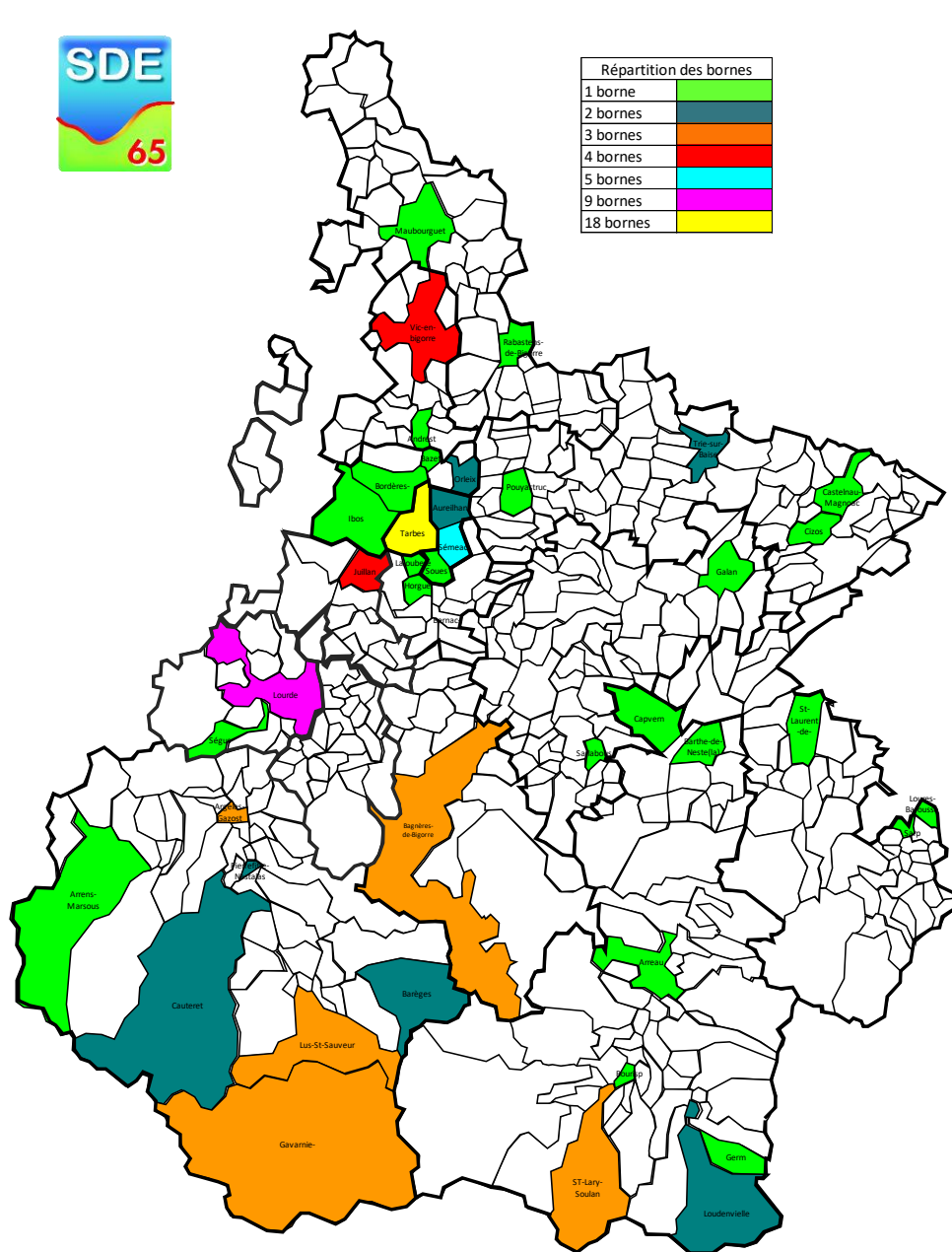
- Sarniguet : 220 kW (Adour) étude foncière. L'étude est interrompue suite à l'absence d'accord avec l'ASA, titulaire de l'autorisation de prise d'eau en rive droite.
- Villemur : 150 kW ; l'étude d'opportunité a été présentée le 10 décembre 2019.
- Viscos, ruisseau du Pont du sac : 900 kW ; une étude d'opportunité a été faite ainsi qu'une campagne de jaugeages pour déterminer l'hydrologie du cours d'eau.

Réseau de charge des véhicules électriques :

Le SDE65 a développé sur le département des Hautes-Pyrénées un ensemble de 93 bornes de recharge (sur 41 communes) pour les véhicules électriques et hybrides dans le cadre d'un schéma cohérent. Ce réseau fait partie du réseau régional REVEO qui couvre l'Occitanie. Le service est payant pour les usagers et pour l'instant gratuit pour les collectivités. En 2021 : 3 nouvelles bornes ont été mises en service, 1 déplacée, 1 déposée, 2 sont en cours d'installation.

La pose des compteurs de puissance type « MID » a commencé sur une cinquantaine de bornes, pour anticiper la modification de facturation des recharges en fonction des kW consommés.

Charge de fonctionnement 2021 : 80 000 € (fourniture et personnel) pour une recette de 21 000 euros (au 01/10/2021) de la part des usagers (le reste des charges étant partagé avec les communes bénéficiaires)



Incitation des collectivités locales à la mobilité électrique :

Les collectivités achetant des véhicules automobiles électriques ont pu bénéficier d'une aide du SDE65 à hauteur de 2 000 € par véhicule. 2 collectivités ont bénéficié de ce dispositif en 2021.

2-2 - Electrification 2021

Les travaux, toutes natures confondues, réalisés sur le département se sont élevés à **7.5 M€ TTC** (Rappels 2020 : 6.9 M € ; 2019 : 6.661 M€). Soit 139 opérations suivies.

- Secteur rural : 5.1 M€ (2020 : 5.5 M€ ; 2019 : 5.2 M€ ; 2018 : 5.7 M€)
- Secteur urbain : 0.6 M€ (2020 : 1.4 M€ ; 2019 : 1.5 M€ ; 2018 : 0.67 M€)

Longueur des travaux réalisés et nombre de postes posés :

17,8 km de fils nus ont été déposés dont 0,8 en faible section.

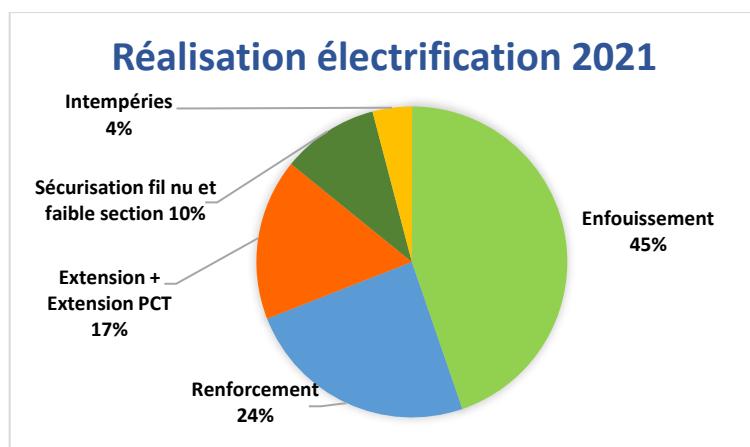
15,5 km de réseau BT aérien ont été renforcés et sécurisés

17 km de réseau BT ont été mis en souterrain et 2,2 km de HTA

7,5 km d'extension BT ont été réalisés dont 6,0 en souterrain

17 postes de transformation ont été posés

Répartition par programme (en € HT):



Programmes FACE (HT)	
Renforcement	1 150 549
Extension	371 964
Sécurisation	393 034
Sécurisation faible section	82 744
Intempéries	200 237
Enfouissement	424 142

Programme SDE65 (HT)	
SDE effacement + complémentaire (réalisation)	1 198 397
Extensions PCT (réalisations)	432 370

Art 8 + SDE Enfouissement Article 8	524 188
-------------------------------------	---------

Totaux des programmes par nature (HT)	
Renforcement	1 150 549
Extension + Extension PCT	804 334
Sécurisation fil nu et faible section	475 778
Intempéries	200 237
Enfouissement	2 146 727
Total	4 777 625

2020: 5 717 142 €; 2019: 5 689 002 €
2018: 5 233 694 €

2-3 - Eclairage public – investissements 2021 :

Les investissements, en forte progression depuis 2013, ont été marqués par les opérations de reconversion de l'éclairage public engagées, d'une part, pour diminuer les consommations énergétiques et, d'autre part, pour lutter contre les pollutions lumineuses dans le cadre de la Réserve Internationale de Ciel Etoilé du Pic du Midi. Ces investissements ont bénéficié en 2019 des dispositifs TEPCV, TEPCV ESTE, TEPCV CEE et du produit de la vente des CEE.

Les travaux, toutes natures confondues, réalisés sur le département se sont élevés à **4 301 878 € (pour 245 affaires)**.

(Rappels 2020 : 5.160 M€ ; 2019 : 5.780 M€ ; 2018 : 5.275 M€ ; 2017 : 3.447 M€ ; 2016 : 3.155 M€ ; 2015 : 3.563 M€)

Réalisations d'éclairage public 2021 :

Eclairage public					
armoires		lanternes		réseau posé	
nouvelles	renovées	nouvelles	renovées	aérien (m)	souterrain (m)
9	45	169	3143	0	18 573

2-4 - Eclairage public – entretien 2021 :

NB : Les facturations de l'entretien sont faites l'année suivante.

Nombre de collectivités adhérentes au service en 2021

Nombre de communes.....	455
(12 communes sans EP, 2 communes hors SDE)	
Nombre de sites gérés pour le Conseil Départemental	15 (210 points)
Nombre de Communautés de Communes ou EPCI.....	5

Nombre de points lumineux entretenus en 2021 : 59 684

Budget (réf. Compte Administratif 2020) :

- **Dépenses** **1 364 320 € TTC**
(hors encadrement et administratif et frais généraux)
(2019 : 1 329 763 ; 2018 : 1 293 031 ; 2017 : 1 301 792 ; 2016 : 1 215 886)
- **Participation des communes au service** **1 061 062 €**
(2019 : 1 001 270 ; 2018 : 1 001 746 ; 2017 : 980 575 ; 2016 : 903 866)

Le service Entretien est équilibré par l'affectation d'une partie des taxes d'électricité.

2-5 - Acquisitions matérielles 2021 :

En matière interne, l'année 2021 a été marquée par la fin de l'extension et la rénovation énergétique des bureaux, et le renouvellement d'un camion nacelle :

- **Travaux bâtiments et extérieurs (hors entretien) :** 128 192 € (travaux, honoraires de maîtrise d'œuvre, bureau d'études).
- **Mobilier :** 3 344 € (dans le cadre de l'extension des locaux)
- **Logiciels (logiciel izuba) :** 788 €
- **Véhicules :** 249 758 € (1 camion nacelle. Manque le solde de la nacelle)
- **Informatique :** 56 988 € (dont renouvellement du serveur et du photocopieur)
- **Équipements techniques :** 19 139 €

2-6 - Emprunts 2021 :

Budget général :

L'emprunt pour le compte des communes a été réalisé avec le Crédit Agricole qui a fait l'offre la moins disante. Il est d'un montant de **1 081 358.34** euros à taux fixe (**0,70 %** à échéance annuelle) sur 15 ans. Frais de dossier : 400 €.

Au 31 décembre 2021, le capital restant dû de l'ensemble de nos 19 contrats de prêts en cours est de **9 226 459.06 euros** (9 266 430.11 € en 2020) :

- 3 emprunts à la Caisse d'Épargne,
- 2 emprunts à la banque Dexia CLF,
- 9 emprunts à la Caisse Régionale du Crédit Agricole
- 1 emprunt à la Banque Populaire
- 3 emprunts à la Banque Postale
- 1 emprunt au Crédit Foncier

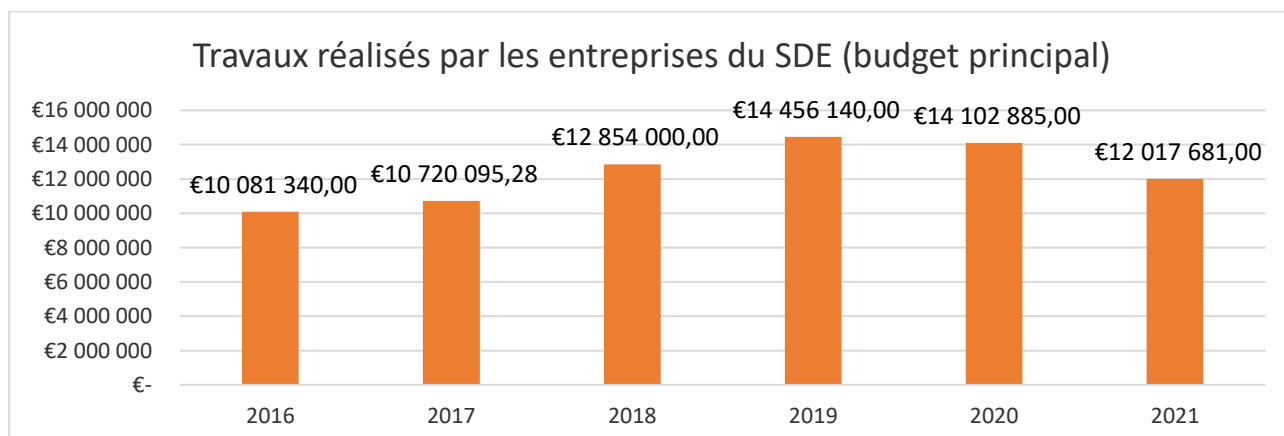
Budget annexe chaleur renouvelable :

2 emprunts ont été réalisés cette année :

- 1 emprunt d'un montant de 360 202 € auprès de la Banque des Territoires à taux fixe (0.83 % sur 25 ans à échéances trimestrielles). Frais de dossier 210 €.
- 1 emprunt d'un montant de 330 000 € auprès du Crédit Agricole à taux fixe (0.96 % sur 25 ans à échéances annuelles). Frais de dossier 400 €.

2-7 - Evolution du montant de travaux réalisés par le SDE :

Jusqu'en 2017, le montant des travaux réalisés annuellement était assez stable, autour de 10,5 M€. Il est en augmentation depuis trois ans. En **2021, le montant a été de 12,017 M €, en baisse par rapport à 2019 et 2020 qui avait été stimulé par les opérations TEPCV.**



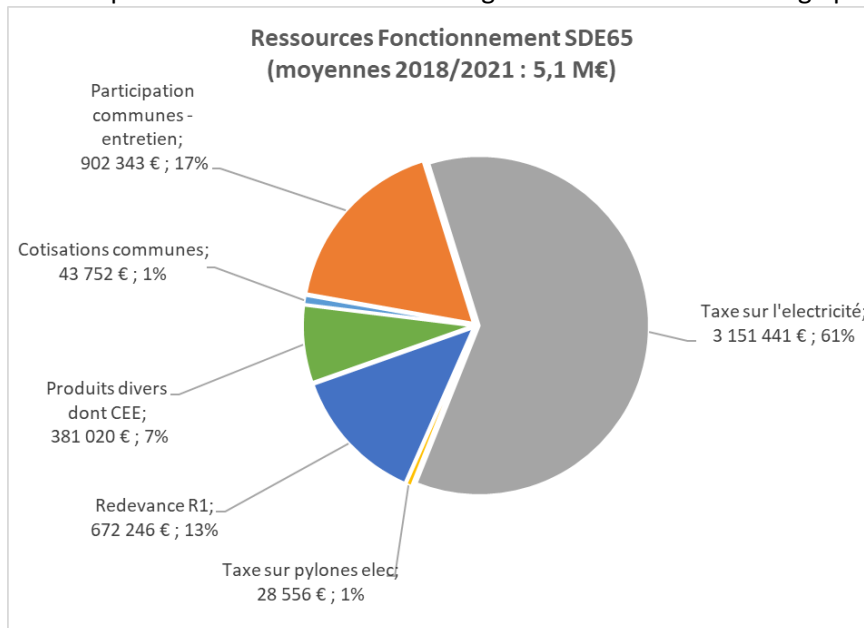
3. Evolution des sources de financement

3-1- Ressources financières du SDE65 – budget principal :

Les ressources principales du Syndicat, hors gestion des factures d'énergie de l'éclairage public des communes (qui représente une somme annuelle en dépense et en recette de 2.2 M € environ), sont les suivantes :

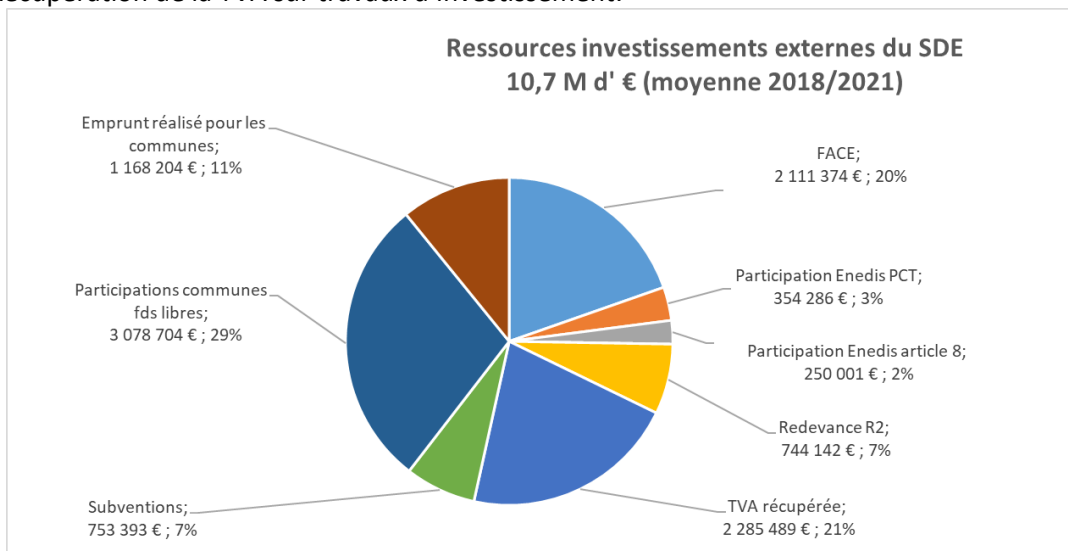
Ressources de fonctionnement : de l'ordre de 5 M €

- Cotisations des communes
- Redevance d'exploitation de la concession Enedis (R1)
- Taxe sur la consommation finale de l'électricité
- Taxes sur les pylônes électriques
- Produits exceptionnels et Vente CEE
- Participation des communes aux charges d'entretien de l'éclairage public



Ressources d'investissement : de l'ordre de 10.5 M €

- Compte d'affectation spéciale FACE : électrification rurale.
- Redevance d'investissement de la concession Enedis (R2).
- Participation Enedis pour l'enfouissement des réseaux des communes urbaines (article 8).
- Participation des communes aux investissements.
- Subventions des partenaires publics : ADEME, Etat, Région, Département.
- Récupération de la TVA sur travaux d'investissement.



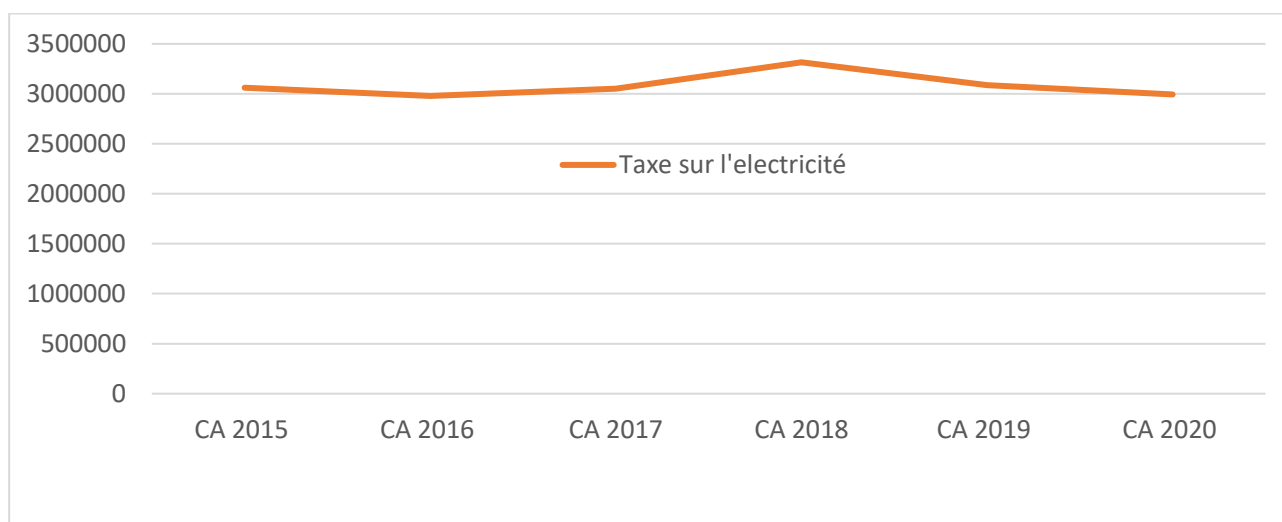
3-2- Evolutions prévisionnelles des ressources financières du SDE65 pour 2022 – budget principal :

- Une ressource de fonctionnement en hausse

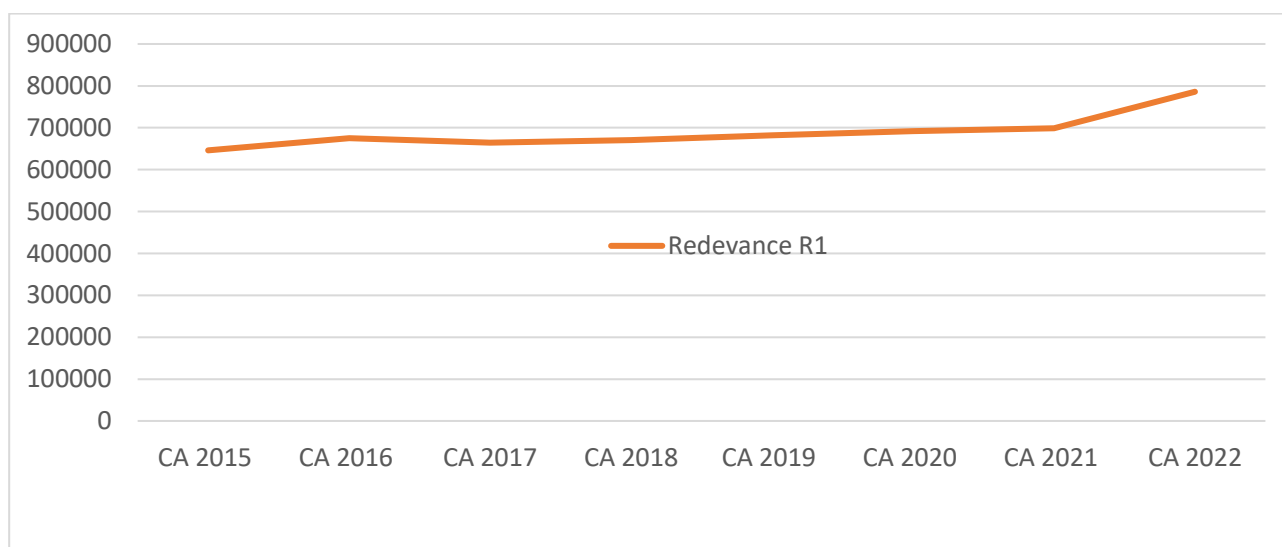
Depuis 2019, le SDE65 gère les factures d'électricité d'éclairage public de plus de 300 communes, ce qui représente un volume de 2.3 millions d'euros environ, qui s'équilibre en dépense et en recette (cette énergie étant reportée sur les communes bénéficiaires).

L'augmentation du prix de l'énergie de + 20% va générer une augmentation du budget de fonctionnement de près de 500 K € tant en recette qu'en dépense.

La ressource principale du SDE65 reste la taxe communale sur l'électricité. Elle est très stable avec des fluctuations liées à la rigueur des hivers. Elle est amenée à augmenter dans le futur avec la diminution des énergies fossiles. Elle n'a pas été affectée de manière visible par la crise sanitaire.

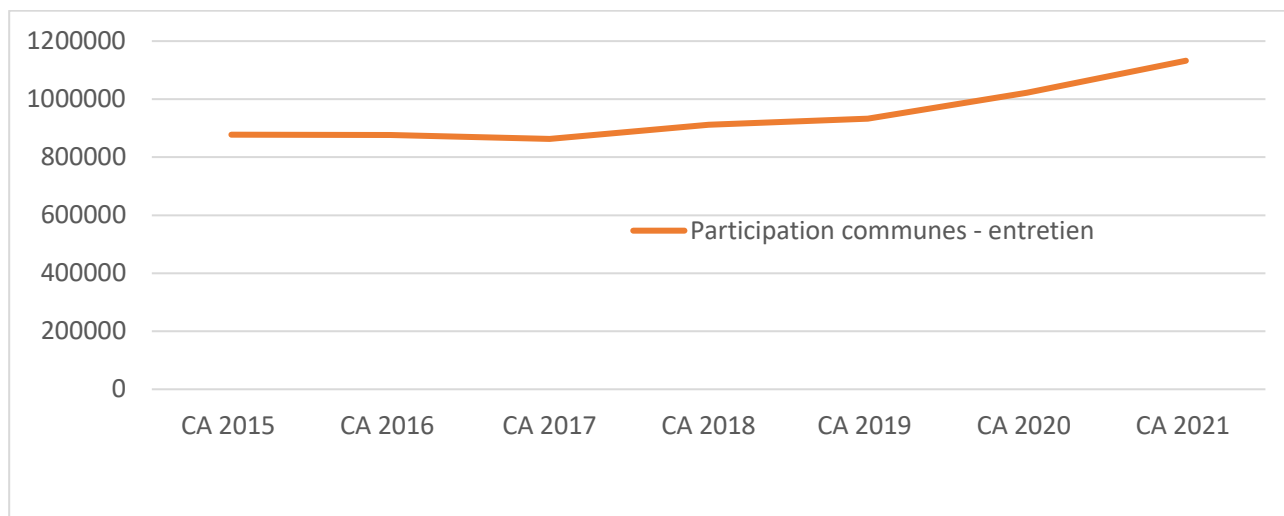


Avec le changement de contrat de concession, la redevance de fonctionnement dite R2 versée par Enedis va augmenter d'environ 90 K€. Cette augmentation va permettre au SDE de se mettre au niveau de ses obligations en termes de contrôle de concession et d'ouvrage. Cette ressource sera stable avec une augmentation indexée sur le coût de la vie pour les 30 ans à venir.

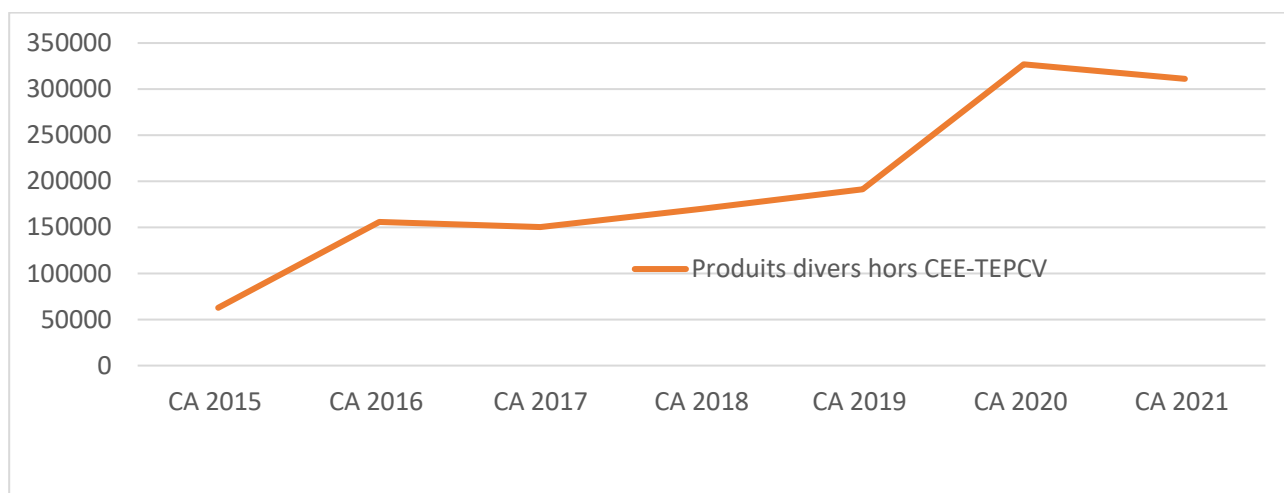


En ce qui concerne les cotisations des communes sur la section de fonctionnement, cette recette est inchangée depuis 2016 et quasi constante (43 355 €).

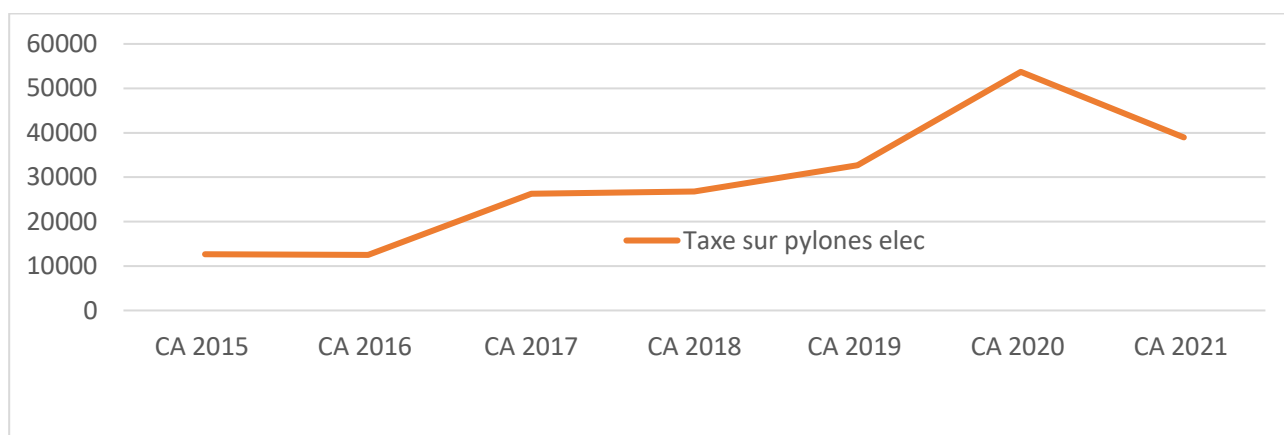
En ce qui concerne la participation des communes aux charges d'entretien et de maintenance, celle-ci est en hausse constante car les missions évoluent à la hausse (nombre de communes, nombre de lampadaires, prise en charge des feux tricolores...). Elle permet au SDE65 de financer ce service dont les dépenses sont équilibrées grâce à la taxe sur l'électricité.



La ressource « produits divers » est également en augmentation, en lien d'une part avec la vente des CEE de la rénovation de l'éclairage public, d'autre part avec les missions d'animation financées par l'ADEME. Cette ressource a permis d'augmenter les effectifs de la transition énergétique.



Enfin la taxe sur les pylônes est liée à l'utilisation des ouvrages électriques par les réseaux de télécommunication. Celle-ci augmentera en 2022, en lien avec le déploiement de la fibre, mais n'est pas significative.

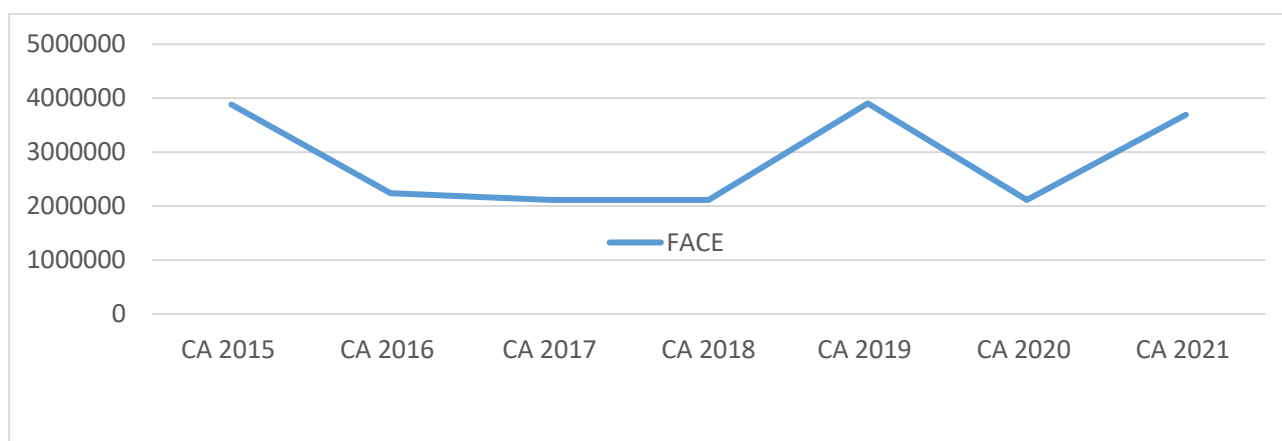


- **Des ressources d'investissement en hausse, en lien avec le plan de relance et l'évolution de la concession**

La 1ere ressource d'investissement du SDE65 pour les travaux d'électrification est le CAS-FACE : compte d'affectation spéciale d'amortissement des charges d'électricité par le Ministère de l'écologie.

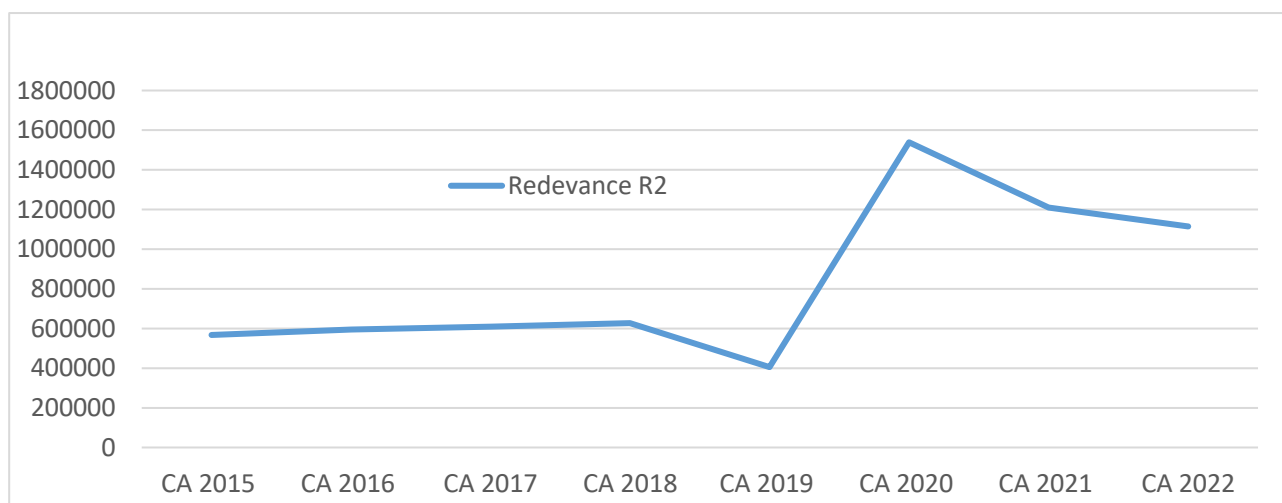
Celle-ci représente de l'ordre de 3 M €/an et est versée en fonction de la réalisation des programmes qui se réalisent sur une durée de 4 ans maximum.

En baisse régulière depuis 5 ans (-4% an), elle a été augmentée en 2019 et 2020 en lien avec les intempéries et en 2021 et 2022, en lien avec des programmes spécifiques au plan de relance. Les programmes financés par le CAS FACE le sont entre 65 et 80 % du montant HT.



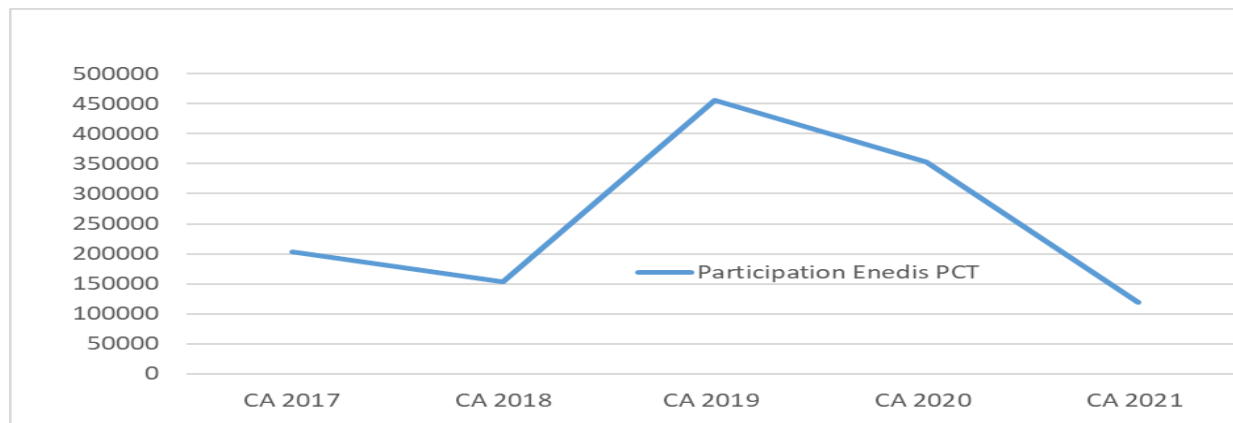
La ressource d'investissement issue de la concession Enedis (R2) était jusqu'à présent liée au volume des travaux réalisés par le SDE en matière d'électrification hors programmes FACE et aux travaux réalisés sur l'éclairage public (avec un décalage d'un an). L'augmentation de la R2 en 2020 et 2022 est directement liée aux nombreuses opérations menées en matière d'éclairage public.

A partir de 2022, avec le changement de mode de calcul, la R2 sera très peu financée par les travaux d'éclairage public. Par contre, par effet de lissage, et tenant compte des travaux réalisés en électrification hors FACE, celle-ci restera élevée en 2022 (1 114 k€). A terme, elle devrait se situer entre 800 et 900 K€ ce qui est supérieur aux valeurs des années 2010 à 2018 (600 K €).



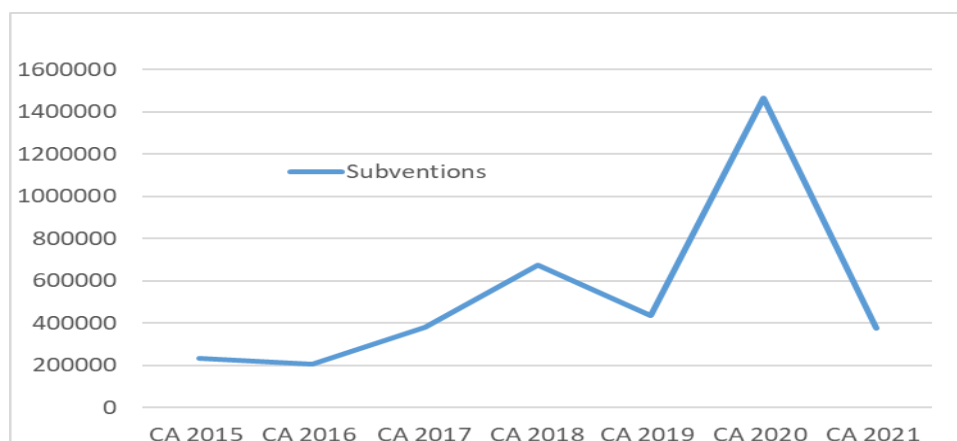
Enedis apporte au SDE65 deux autres ressources d'investissement : une aide à l'enfouissement des lignes électriques en secteur urbain (article 8 de la concession) et 40 % des travaux d'extension de réseaux pour le développement urbain. La R2 a été négociée à 350 000 euros dans le nouveau contrat (contre 250 000 actuellement) ce qui permettra un volume de travaux de cette nature plus important.

Par ailleurs, la Participation PCT vient équilibrer les dépenses générées par les travaux d'extension de réseaux, sachant que le complément est apporté par les communes bénéficiaires. Cette recette est donc directement proportionnelle aux travaux réalisés.

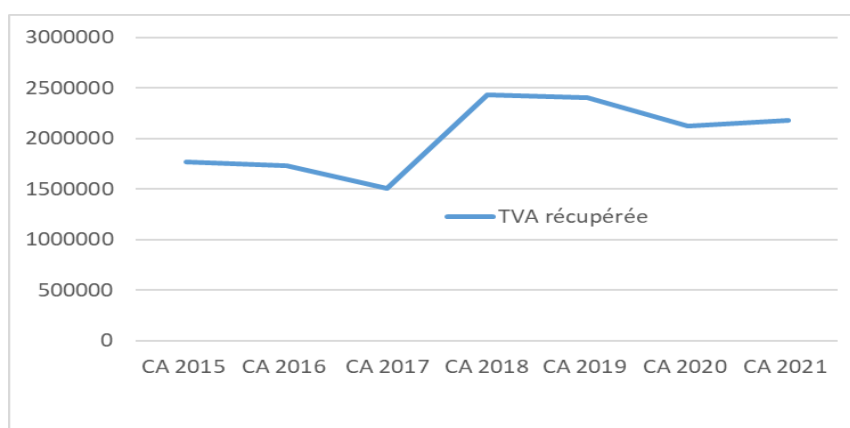


En ce qui concerne l'éclairage public, les investissements sont soutenus par les financements externes (TEPCV, subventions) que va chercher le SDE en répondant aux appels à programmes.

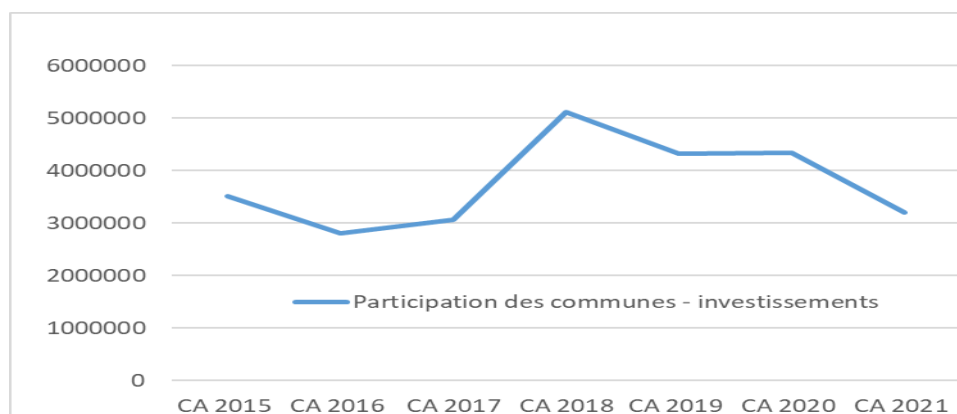
Pour 2022, deux programmes vont stimuler les investissements : le plan de relance et le plan montagne.



La récupération de la TVA se fait par deux moyens : directement dans le cadre des travaux effectués sur les réseaux concédés, exploités par ENEDIS et avec un décalage d'une année pour les autres travaux (EP essentiellement) via le FCTVA. Cette ressource est donc en lien direct avec les travaux effectués les années N et N-1.



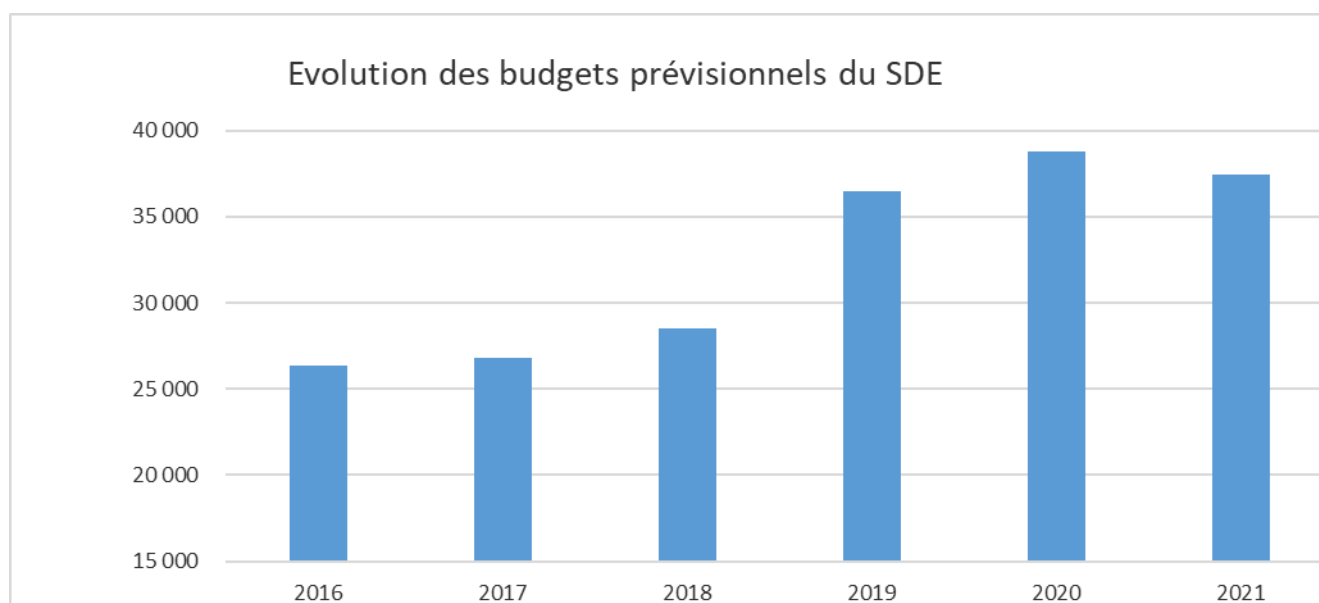
L'équilibre final de la section de fonctionnement se fait d'une part par l'excédent de la section de fonctionnement et d'autre part par les participations des communes aux travaux dont elles sont bénéficiaires (fonds de concours)



- **Conclusion : un budget général en hausse en 2022, autorisant l'engagement d'actions nouvelles tant en fonctionnement qu'en investissement**

Les budgets -section recettes- votés par le Syndicat incluent non seulement ses ressources mais également les emprunts réalisés par le SDE pour le compte des communes ainsi que les écritures d'ordre entre comptes. Ceux-ci ont fortement augmenté en 2019 et en 2020 en lien avec la prise en charge de missions nouvelles (gestion des factures énergétiques de l'EP et des programmes TEPCV).

Compte-tenu de ce qui précède, le budget 2022 devrait se situer à un niveau légèrement supérieur à celui de 2021



3-3- Ressources financières du SDE65 -budgets annexes :

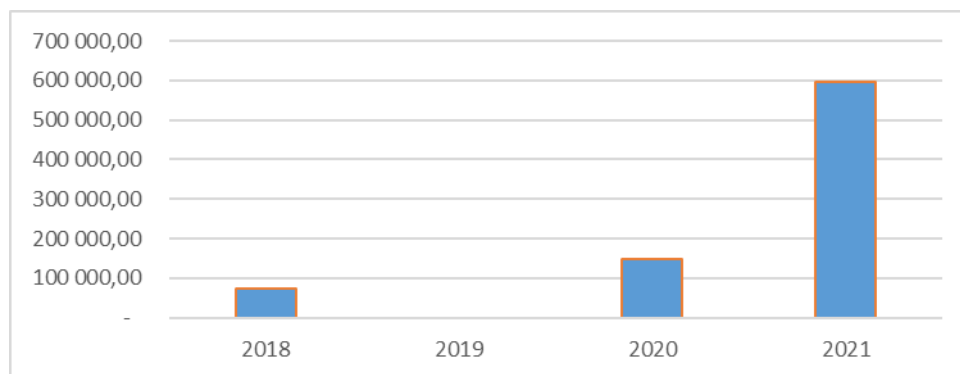
Les deux budgets annexes (Chaleur renouvelable et ENR électriques) ont été créés en 2018. Ils ont vocation à être équilibrés par la vente de chaleur ou d'électricité renouvelable et les subventions.

Ces budgets sont à vocation commerciale (SPIC) : ils relèvent de l'instruction comptable M5 et sont soumis à la TVA et à l'impôt sur les bénéfices. Ils sont établis en hors Taxes.

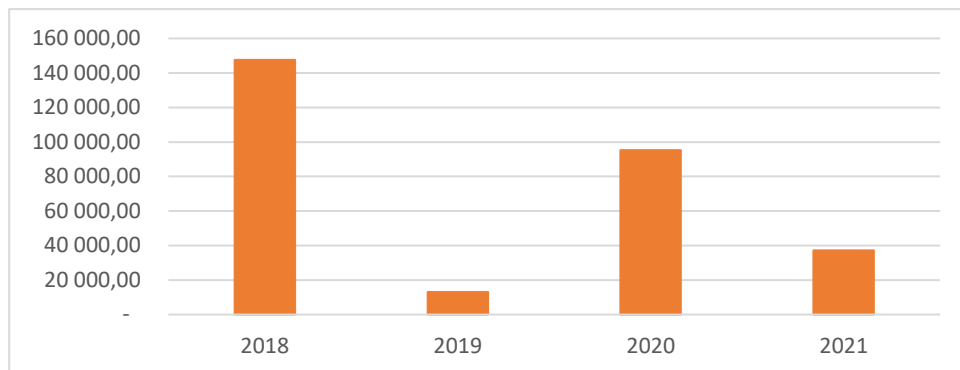
Les investissements sont essentiellement couverts par les subventions sollicitées et l'emprunt, complétés des bénéfices d'exploitation qui ont vocation à grandir avec le temps.

Ces budgets n'impactent donc pas le budget principal. Les prévisions budgétaires sont calées sur les ambitions en termes de réalisation des équipements et du montant des aides financières susceptibles d'être obtenues.

Travaux réalisés depuis 2018 – réseaux chaleur



Travaux réalisés depuis 2018 – toitures PV



3-4- Evolutions prévisionnelles des ressources financières du SDE65 – budgets annexes:

Pour 2022, et sans doute les années à venir, les ressources externes sont bien connues puisqu'il s'agit :

- Pour le budget annexe chaleur renouvelable : du fonds chaleur et des aides de la Région, qui sont bien connus des services et sont stables en 2022
- Pour le budget annexe ENR-électriques : du prix de rachat de l'électricité renouvelable (le SDE65 n'intervenant que pour des petits projets sur lesquels l'Etat intervient par le biais d'un tarif d'achat défini par tranche de puissance installée). Ce prix de rachat est actualisé par la CRE tous les 3 mois, en baisse régulière.
- A titre exceptionnel, des financements plus exceptionnels ont pu être obtenus de l'Etat : programme DSIL-plan de relance

Les orientations budgétaires sur ces chapitres sont au final liées :

- Pour le budget annexe chaleur renouvelable : à l'avancement des programmes d'étude et des prévisions de validation des projets par les collectivités concernées d'une part et par les financeurs, d'autre part.
- Pour le budget annexe ENR-électriques : sur la base d'objectifs de travaux (cible : 5 à 10 toitures PV/an)

4. Orientations générales et budgétaires 2021

Les orientations suivantes ont été présentées au bureau syndical du 2 décembre 2021 avant d'être proposées au comité syndical. Elles tiennent compte de l'évolution des missions envisagées, des objectifs de réalisation des projets et des prévisions financières exposées ci-dessus.

4-1 – Maintenir et sécuriser le réseau de distribution électrique tout en poursuivant l'enfouissement des lignes – Mettre en place le nouveau contrat de concession

Mise en œuvre du nouveau contrat de concession :

Le nouveau contrat de concession entrera en vigueur le 1er janvier 2022 avec des nouveautés :

- Les redevances de fonctionnement seront en augmentation tandis que les redevances d'investissement seront maintenues mais avec une faible part sur l'éclairage public.
- Les récupérations de TVA se feront directement auprès du Service des Impôts des Entreprises.
- Les services du SDE65 s'impliqueront plus dans les études amont (urbanisme) dans le cadre d'une nouvelle convention avec ENEDIS. Il sera nécessaire d'investir sur un logiciel spécifique (calcul de charges) et de compléter les moyens humains (1 alternant).

Enedis est engagée sur un programme de travaux pluriannuel qu'il faudra contrôler

Travaux d'électrification

Le montant des aides CAS-FACE (financement des travaux d'électrification rurale) n'est pas connu à l'heure actuelle, mais les volumes de subventions devraient être maintenus. Le SDE65 a obtenu par ailleurs de nouveaux programmes en 2021 au titre du plan de relance que nous nous efforcerons de réaliser dès 2022.

Pour ces différentes raisons, le montant des réalisations 2020 sera identique ou légèrement supérieur à celui de l'année 2020.

En matière d'extension, de renforcement et d'enfouissement, les volumes et ordres de priorité seront maintenus : travaux coordonnés, fourreaux existants, sécurisation fils nus, démarche qualitative centre bourg.

La priorité sera toujours donnée aux travaux de sécurisation. Actuellement, le SDE sécurise entre 15 et 20 km de réseaux par an (18 en 2021). Pour soutenir cette action, il est prévu de ne plus demander de participations aux communes pour les travaux de sécurisation en technique aérienne.

Il est à noter que les marchés à commande, passés avec les entreprises tous les 4 ans, ont été renouvelés pour une mise en œuvre en 2022 avec une évolution des prix à la hausse qui conditionneront les volumes de travaux.

Contrôle des ouvrages :

La mise en place d'un contrôle externalisé des travaux du SDE65 est devenu une obligation qu'il faudra mettre en place en 2022.

Alimentation des sites isolés en énergies renouvelables :

3 projets photovoltaïques sont à réaliser (Cap de Long, Bayselance et Marcadau)

Orientations budgétaires

Les éléments ci-dessus orientent le budget consacré en investissement sur ce sujet en légère hausse par rapport à 2021, autour de 7.5 M € environ, compatible avec l'évolution prévisionnelle des ressources.

4-2 – Maintien de l’effort consenti ces dernières années pour poursuivre les rénovations de l’éclairage public et les mises en conformité – Evolution du règlement de service et diversification des missions de maintenance

L’éclairage public est un secteur en forte évolution, qui concentre de nouveaux enjeux sociaux et environnementaux :

- Maîtrise des coûts de l’énergie,
- Maîtrise de la pollution lumineuse,
- Evolution des matériels (Leds, outils de supervision...).

Le SDE s’est engagé sur ces sujets depuis plusieurs années : mise en place des nouvelles technologies, Réserve Internationale de Ciel Etoilé du Pic du Midi...

Il apparaît important de pouvoir maintenir l’effort financier exceptionnel consenti depuis 2019 pour faire face à ces enjeux malgré la fin de certaines lignes de financement (TEPCV par exemple).

Pour y contribuer, trois programmes ont été obtenus, à lancer ou finaliser en 2022 :

- Plan de relance : rénovation de l’éclairage public de la station de Peyragudes
- Lutte contre la pollution lumineuse : Le SDE65 va mettre en place un programme de restauration de trames sombres sur des communes du PNP à fort enjeu biodiversité (625 000 € HT). Il expérimentera l’extinction programmée de l’éclairage public en 2eme partie de nuit via les compteurs communicants.
- Eradication des lampes à vapeur de mercure : Mise en place d’un programme spécifique de 1.3 M € HT, financé par un prêt « intracting » de la Banque des Territoires (70% du montant à un taux de 0.25%)

Une nouvelle organisation des services du SDE65 en matière d’éclairage public a été mise en place afin d’améliorer le fonctionnement général de cette mission stratégique. Elle a permis d’absorber de nouvelles missions. Suite au départ d’un agent début 2022, il sera proposé son remplacement pour maintenir les moyens.

En ce qui concerne la maintenance et l’exploitation, le règlement du service éclairage public a été révisé pour tenir compte des évolutions technologiques (Leds, supervision...) et la prise en charge de nouvelles missions : IRVE, feux de signalisation et panneaux photovoltaïques. Ainsi le patrimoine maintenu augmente avec la nécessité de prévoir les dépenses correspondantes. Il sera donc nécessaire d’envisager la titularisation des postes créés l’an dernier pour 3 alternants, d’autant que le début d’année verra le départ d’un agent à la retraite.

Les charges du service sont en augmentation, liées aux exigences réglementaires plus fortes, aux évolutions technologiques et au coût des matériels.

Enfin il est envisagé par la ville de Tarbes de transférer au SDE65 la compétence éclairage public et la maintenance des feux tricolores. L’étude est en cours pour en évaluer les coûts (recrutement ou transfert de 3 agents) qui devront être inscrits au budget 2022.

Orientations budgétaires

Les éléments ci-dessus orientent le budget consacré en investissement sur ce sujet au même niveau que 2022, autour de 5 M € environ, compatible avec l’évolution prévisionnelle des ressources et en augmentation pour la section de fonctionnement (qui serait de l’ordre de 2 M€ pour la maintenance), avec le recrutement de 3 ou 4 agents.

4-3 – Poursuivre notre engagement dans la transition énergétique

Poursuivre la mettre en œuvre la SEM Ha-Py Energies et augmenter son capital :

Le Département des Hautes-Pyrénées et le SDE65 ont mené en 2018 une réflexion stratégique et prospective pour favoriser la production d'énergies renouvelables en Hautes-Pyrénées, en associant les services de l'Etat locaux, les territoires et tous les acteurs publics et privés de l'Energie.

Un schéma départemental a ainsi pu être adopté ainsi qu'un plan d'action.

Ainsi, le Département et le SDE65 ont choisi de se doter d'une structure « public-privé » d'investissement dans le domaine des énergies renouvelables qui a été créée en 2020 avec un partenaire, la société CAPGEN. Elle développe avec des partenaires privés (développeurs) des infrastructures de production d'énergie.

Le démarrage de la SEM est ciblé sur la production PV :

- Cible à 5 ans : 30 à 40 millions d'investissement - Capital visé : 2 à 2,5 M€
- Structuration de l'actionnariat envisagé : Secteur public : SDE65 et Département : 80%
Secteur privé : 20 %

En 2021, le Département des Hautes-Pyrénées a rejoint la SEM dans le cadre d'une ouverture du capital qui devrait s'achever en 2022. Le SDE65 a également 400 K€ pour accompagner cette ouverture du capital.

Outre cette évolution de la SEM, l'année 2021 a permis de réaliser les premiers chantiers de Rabastens et d'engager les suivant à Orleix et Bours.

L'année 2022 visera d'abord à finaliser le capital de la SEM et lancer de nouveaux travaux et projets.

Il sera également nécessaire au SDE65 de préparer la prochaine ouverture du capital prévue en 2023. Il sera proposé d'anticiper cette ouverture dès 2022 en réservant une enveloppe d'environ 500 000 €.

Réduire la facture énergétique des communes et EPCI :

Le SDE65 poursuivra la mise en œuvre de son programme d'actions mais en l'inscrivant de plus en plus dans un partenariat avec les communautés de communes et d'agglomération :

- Conseil en énergie :

Ce service, créé en 2016 à destination des communes, a évolué vers un service plus universel construit avec les EPCI dans le cadre de conventions de service qui ont été signées par les 9 EPCI des Hautes-Pyrénées. En 2021, ces conventions ont été renouvelées avec les 8 communautés de communes mais pas avec la CATLP. Ce service redeviendra donc payant pour les communes correspondantes.

Enfin le SDE65 a été lauréat en 2019 et 2020 d'un programme spécifique destiné à accélérer la rénovation énergétique des bâtiments publics : programme ACTEE. L'année 2022 permettra de poursuivre ce programme.

- Groupement d'achat d'énergies :

Le groupement d'achat d'énergies du SDE65 (gaz et électricité), destiné aux acheteurs publics, a été renouvelé en 2021 ainsi que les marchés publics associés. De nouveaux acheteurs publics ont rejoint ce groupement d'achat qui regroupe actuellement plus de 140 adhérents.

Ce groupement est rattaché à un groupement régional de 8 SDE d'Occitanie piloté par le SDE du Tarn.

- Valorisation des CEE des communes :

A la demande de nombreuses communes, une réflexion sera engagée en 2022, pour mettre en place un service spécifique au sein du SDE65 sur ce sujet.

- Une nouvelle mission : l'accompagnement du plan de relance tourisme durable de la ville de Lourdes :

Cette mission a été lancée par le SDE65 à la demande du Préfet et de l'ADEME pour soutenir le plan de relance de la ville de Lourdes, vis-à-vis du secteur touristique (hôteliers et restaurateurs). 1 poste a été créé, financé par les subventions obtenues.

Développer les énergies renouvelables :

- **Production d'énergie photovoltaïque**
Le SDE65 poursuivra les études d'opportunité et de faisabilité sur le budget principal.
Il réalisera ou lancera entre 5 et 10 projets (jusqu'à 100 kW) sur le budget annexe ENR en complément de ceux développés par la SEM Ha-Py Energies (>100 KW).
Une action particulière sera engagée sur les ombrières photovoltaïques, dans le cadre d'un partenariat mis en place avec l'AREC
- **Production d'énergie hydroélectrique**
Avec le SIVOM d'Énergie du Pays Toy, le SDE poursuivra les études du projet de Sers (puissance de moins de 1 MW).
2 projets de pico-centrales turbinant de l'eau potable sont en cours de développement à Argeles-Gazost et Beaudéan avec l'objectif d'en engager un en 2022
- **Réseaux de chaleur bois-énergie**
Etudes : poursuite des études sur le budget général.
Travaux : finalisation du projet du réseau de chaleur de Luz Saint-Sauveur
Engagement des travaux sur :
 - Réseau de chaleur de Trie (750 K€)
 - Réseau de chaleur de Saint-Lary (démarrage – 300 K€)
 - Démarrage de nouvelles opérations à Argeles, Odos, Castelnau-Magnoac et Loures-Barousse (400 K€)
 - Transfert de la compétence réseau de chaleur de Lascazères (50 K€)
- **Poursuite de l'animation départementale pour la réalisation de projets de chaleur renouvelable : géothermie, bois-énergie et solaire thermique**
Le SDE65 est lauréat depuis 2020 du Contrat Territorial Chaleur Renouvelable de l'ADEME. Ce contrat est une déclinaison territoriale du Fonds chaleur. Il permet au SDE65 de pouvoir accompagner les maîtres d'ouvrage public et privé dans leur réflexion d'installation d'énergies renouvelables thermiques.
Il est gestionnaire-délégué des crédits de l'ADEME destiné à financer les opérations.

Développer la mobilité électrique et plus généralement « décarboner les transports et les déplacements » :

- **Réseau de charge des véhicules électriques :**
Le réseau public de recharge de véhicules électriques compte désormais 93 bornes.
Il sera lancé en 2022 une nouvelle tranche de réalisation d'une vingtaine de bornes de recharge, dans le cadre du programme national ADVENIR « 100 000 bornes » et de 5 stations de recharge rapide

Orientations budgétaires

Les éléments ci-dessus orientent le budget consacré sur ce sujet autour de :

- En investissement :
 - Photovoltaïque : 0.5 M d'€
 - Réseaux de chaleur : 1,5 M d'€
 - SEM : 0.5 M d'€
 - Bornes de recharge électriques : 0.7 M d'€
- En fonctionnement : autour de 0.5 M d'€

4-5 – De nouvelles missions en réflexion

Le transfert de la compétence gaz au SDE, prévue dans les statuts de 2014, n'a pour l'instant pas été mise en œuvre.

En matière de suivi des réseaux de communications électroniques ou téléphoniques, le SDE a lancé une expérimentation sur 15 communes qui sera proposée à l'ensemble des communes en 2022.

4-6 – Charges générales du syndicat

Renforcement administratif et juridique :

Il est envisagé, compte tenu de l'importance croissante des missions et des responsabilités du SDE65 de recruter un chef de service administratif pour :

- La sécurité juridique des actes et la prévention du contentieux
- La préparation des bureaux et assemblées
- La mise en place du plan de communication
- La mise en place du plan de formation

Personnel : les effectifs du SDE65 seront en augmentation en lien avec le développement des missions et les recrutements réalisés et à venir (+ 4 à 6 agents, selon l'avancement de la réflexion en cours sur le transfert de l'éclairage public de la ville de Tarbes)

Communication : outre les actions de communication classiques (rapport d'activité, lettres d'actualité, site internet, animation RICE, participation à des événements départementaux, régionaux ou nationaux), le SDE65 souhaite s'engager sur un événement de communication en lien avec la transition énergétique.

GRH et formation :

- Plan de formation à développer en lien avec le développement de nos missions
- Elaboration d'un plan de prévention des risques psychosociaux
- Mise à jour de la prévention et des EPI

Investissements matériels et locaux :

- Renouvellement de 1 ou 2 VL,
- Achat d'une petite nacelle légère urbaine
- Engager le renouvellement d'une nacelle PL (mise en place d'une autorisation de programme pour une réalisation en 2023)
- Renouvellement informatique classique,
- Aménagements des locaux : entrée SDE65, nouvelle salle d'archives pour l'éclairage public, extension du garage

Orientations budgétaires

Les éléments ci-dessus orientent le budget consacré sur ce sujet autour de :

- En investissement : maintenu au niveau 2021, soit 0.5 M d'€
- En fonctionnement : augmentation de 0.3 M d'€ environ par rapport à 2021

Proposé par le Directeur du SDE65



Brno Rouch

Approuvé par le Président du SDE65 pour présentation à l'assemblée générale du 16/12/2021

Patrick Vignes